



COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Appel à candidatures pour le recrutement de stagiaires inscrits sur titre à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) au titre de l'année académique 2025-2026

Le Directeur général de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) a l'honneur d'informer le public (élèves, étudiants et professionnels) du recrutement sur titre de cinquante (50) stagiaires en éducation physique et sportive pour l'année académique 2025-2026.

Les diplômes, la durée de la formation, les effectifs attendus et les débouchés sont consignés dans le tableau ci-après :

FILIERE	DIPLOME REQUIS	DUREE/TARIFS	EFFECTIF ATTENDU	DEBOUCHES
CAP-CEG (option EPS)	Bac C, D, E	4 ans Tarif 1 (1 ^{re} et 2 ^{ème} année) Tarif 2 (3 ^{ème} et 4 ^{ème} année)	50	Professeur certifié des collèges d'enseignement général en éducation physique et sportive

I. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande adressée à Monsieur le Directeur général de l'Ecole Normale Supérieure, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et indiquant la filière demandée ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de l'attestation en cours de validité, y compris le BAC ou équivalent ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une lettre de motivation exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat et une attestation d'un établissement prouvant que le candidat pourra y faire son stage (les deux pièces doivent être scannées en un seul document) ;
- la quittance de paiement des frais de dossier.

II. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont invités à se rendre sur la plateforme CAMPUS FASO à l'adresse www.campusfaso.bf, dans la rubrique Candidature en vue de :

- créer un compte sur la plateforme pour obtenir un Identifiant national d'étudiant (INE). Tout candidat ayant déjà un INE doit l'utiliser pour la suite de la procédure ;
- déposer son dossier sur la plateforme, en chargeant toutes les pièces scannées lisibles selon le format exigé ;
- télécharger sa quittance de paiement des frais de dossier.

L'enregistrement des candidatures se fait du **03 au 22 septembre 2025**.

III. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Il est porté à la connaissance des candidats intéressés que :

- le recrutement se fera sur sélection des dossiers et la liste des candidats retenus sera publiée à l'Ecole Normale Supérieure à partir du **mardi 23 septembre 2025** ;
- la formation se déroulera en régime présentiel. Tout candidat sélectionné est tenu d'être assidu et ponctuel aux enseignements et de participer aux évaluations ;



- la date de début des enseignements sera communiquée ultérieurement.

IV. FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation sont fixés ainsi qu'il suit :

- **Tarif 1 : 250 000 FCFA /an** pour les candidats de la zone UEMOA et **500 000 FCFA/an** pour les candidats de la zone hors UEMOA ;
- **Tarif 2 : 350 000 FCFA/an** pour les candidats de la zone UEMOA et **750 000 FCFA/an** pour les candidats de la zone hors UEMOA.

V. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour toutes les filières sont fixés à **50 000 FCFA/an** pour les candidats de la zone UEMOA et à **250 000 FCFA/an** pour les candidats de la zone hors UEMOA.

VI. FRAIS DE DEPOT DES DOSSIERS

Les frais de dépôt des dossiers pour toutes les filières s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) FCFA** et sont payables lors du dépôt des dossiers sur la plateforme CampusFaso par Coris money, Moov money ou Orange money. La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement de ces frais. Toutefois, les candidats hors de la zone UEMOA qui sont retenus devront payer des frais complémentaires de dossier qui s'élèvent à **trente-cinq mille (35 000) francs CFA** à la comptabilité de l'ENS avant leur inscription.

Par ailleurs, le Directeur général de l'ENS informe les candidats qu'à l'issue de leur formation, ils ne seront pas automatiquement intégrés dans la Fonction publique.

Nota bene !

Les frais d'inscription, de formation et de dépôt des dossiers ne sont pas remboursables.

Koudougou, le

03 SEP 2025



Pr Ousséni SO

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques